



***Intervention du SNUipp71 à la réunion sur la réforme des rythmes :
Louhans, lundi 4 mars 2013***

Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Messieurs les Inspecteurs de circonscription, Mmes et Messieurs les élus, les parents d'élèves et les Directeurs d'école.

Madame La Député, Madame La Rectrice :

Le ministre de l'éducation nationale a ouvert en juillet dernier une phase de concertation ayant pour objectif de mettre à plat quelques grands chantiers de l'école. Même si cette concertation, qui se voulait massive et décentralisée ne l'a pas été, elle a tout de même permis aux représentants du personnel et de l'administration de se mettre autour d'une table et d'échanger nos points de vue.

Nous avons à cette occasion constaté avec satisfaction un changement de ton à notre égard, à comparaison avec le gouvernement précédent. Néanmoins, une fois les courtoisies échangées, c'est dans le contenu des réformes que nous souhaitons voir se traduire l'empathie du gouvernement pour les enseignants.

Le chantier des rythmes scolaires était un chantier souhaité par le SNUipp-FSU. En effet, les élus du personnel que nous sommes et le ministère partageons le constat que les élèves français ont des journées de classe trop longues.

Aujourd'hui, à la lecture du projet de réforme proposé par Mr Peillon, le SNUipp ne reconnaît pas le fruit d'un travail concerté et estime que les conditions de réussite d'une modification de l'organisation du temps scolaire ne sont pas réunies pour permettre une mise en place dès la rentrée 2013. En l'état le cadre national de la réforme sur les rythmes scolaires ne nous satisfait pas :

* pour les élèves d'abord:

- Pourquoi vouloir réformer l'organisation de la semaine (4 ou 4 jours et demi) **avant** de considérer l'organisation des rythmes sur l'année (qui est déséquilibrée) et le contenu des programmes (qui sont trop lourds)?
- Lorsque l'allègement de la journée sera porté à 30 minutes: pensez-vous réellement que 30 minutes sont suffisantes pour organiser des activités périscolaires de qualité et ménager la fatigue des enfants?
- La réforme de Mr Peillon permet aux mairies de proposer des activités périscolaires payantes. Est-ce donc bien cela la réforme des rythmes souhaitée par le gouvernement, à savoir : les enfants dont les familles peuvent payer auront accès à des activités de qualité, et les autres seront gardés par un personnel non formé encadrant des groupes de 14 élèves de moins de 6 ans ou 18 élèves de plus de 6 ans, car la réforme de Mr Peillon prévoit de surcroît l'assouplissement du taux d'encadrement?
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires ne présentent pas de rupture avec le dispositif actuel de l'Aide Personnalisée. Nous rejetons ces dispositifs car, pour nous, la difficulté scolaire doit se traiter efficacement sur le temps scolaire, en groupes restreints par l'intervention des maîtres spécialisés du RASED ou des maîtres surnuméraires.

* pour les enseignants ensuite :

- D'abord, aucune revalorisation salariale n'est prévue alors que les enseignants se déplaceraient une journée supplémentaire.
- Par ailleurs, les enseignants refusent l'idée que l'organisation du temps scolaire puisse se faire sans qu'ils aient été au préalable consultés.

De manière générale, cette réforme nous paraît précipitée, bricolée et une fois appliquée n'entraînera pas d'effet notable sur l'attention ou la fatigue des élèves. Pire, elle accentuera les inégalités entre les territoires, entre les familles, et provoquera un mécontentement inévitable dans le corps enseignant. Bon nombre de collègues y sont d'ailleurs opposés. Sur l'ensemble du territoire, plus de 40% d'entre eux ont montré le 12 février leur rejet du projet en l'état. A ceux-là, s'ajoutent ceux qui avaient déjà exprimé leur mécontentement le 31 janvier.

En conséquence de tout ce qui précède, nous demandons aux élus de reporter la mise en place de toute décision sur les rythmes scolaires à la rentrée 2014 mais également d'organiser une consultation des conseils d'école avant toute décision sur la commune afin de construire ensemble (parents, enseignants, élus) un projet adapté pour les enfants et respectueux des conditions de travail du personnel enseignant.

Mme La Député, Madame la Rectrice, nous vous sollicitons pour que vous fassiez remonter nos préoccupations au gouvernement, à Mr Peillon en particulier, afin que, à l'épreuve du terrain, cette réforme soit une réussite et non le contraire.

Il est encore temps de prendre le chemin d'une concertation constructive.

Merci de votre attention

